



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
e-post Connect / Connexion postel
Refer to Section 11 in the RFI
Consulter la sect. 11 dans la DDR

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Special Projects Division (SPD)/Division de Projets
Spéciaux (DPS)
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
Terrasses de la Chaudière 4e étage
10 Wellington Street,
10 Wellington Street,
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DDR pour SGPN/Caméras corporelles	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-212120/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-212120	Date 2020-11-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XU-005-38547	
File No. - N° de dossier 005xu.M7594-212120	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2020-11-20 Heure Normale de l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mulligan, Kate	Buyer Id - Id de l'acheteur 005xu
Telephone No. - N° de téléphone (873) 353-9579 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: La Gendarmerie royale du Canada 1200, prom. Vanier Ottawa (Ontario) K1A 0R2	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

04 novembre 2020 – Demande de renseignements n° M7594-212120/A
Systeme de gestion de preuves numériques national (SGPN)
et caméras corporelles
MODIFICATION N° 001

La présente modification vise à :

- fournir à l'industrie des renseignements sur la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie et sur les séances de démonstration individuelles des fournisseurs;
- fournir à l'industrie des renseignements sur les exigences relatives aux règles de participation pour la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie et sur les séances de démonstration individuelles des fournisseurs;
- mettre à jour la TABLE DES MATIÈRES;
- mettre à jour le tableau 1, CALENDRIER, de la partie 4, ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET CONSIDÉRATIONS;
- mettre à jour la partie 9, POSSIBILITÉ DE SÉANCE D'INFORMATION;
- mettre à jour la partie 11, DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PRÉSENTATION DES RÉPONSES;
- mettre à jour la partie 12, SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ;
- mettre à jour la partie 15, DÉMONSTRATION DU FOURNISSEUR;
- ajouter la partie 16, RÈGLES DE PARTICIPATION;
- ajouter les Annexes B, C, D et E.

La demande de renseignements (DDR) est modifiée par la présente comme suit :

1. À la page 1 de 26 de la DDR :

SUPPRIMER la TABLE DES MATIÈRES en totalité et **INSÉRER** la suivante pour la remplacer :

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET BUT	2
2. MANDAT DE LA GRC.....	3
3. NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	3
4. ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET CONSIDÉRATIONS	3
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – DÉPLOIEMENT LIMITÉ DE CAMÉRAS CORPORELLES AU NUNAVUT.....	4
6. COÛTS LIÉS AUX RÉPONSES.....	5
7. TRAITEMENT DES RÉPONSES.....	5
8. CONFIDENTIALITÉ DES RÉPONSES DES FOURNISSEURS.....	6
9. POSSIBILITÉ DE SÉANCE D'INFORMATION.....	6
10. PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	6
11. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	7
12. SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ.....	7
13. EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS POTENTIELLES.....	8

14. QUESTIONS À L'INDUSTRIE.....	13
15. DÉMONSTRATION DU FOURNISSEUR.....	23
16. RÈGLES DE PARTICIPATION.....	24
ANNEXE A.....	25
ANNEXE B.....	26
ANNEXE C.....	27
ANNEXE D.....	28
ANNEXE E.....	29

2. À la page 4 de 26 de la DDR, à la partie 4, ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET CONSIDÉRATIONS :

SUPPRIMER le TABLEAU 1 : CALENDRIER en totalité et **INSÉRER** le suivant pour le remplacer :

Tableau 1 : CALENDRIER

ACTIVITÉ	DATE
Publication d'une DDR	20 octobre 2020
Séances d'information sur la mobilisation de l'industrie	16 novembre 2020
Examen des réponses de l'industrie à la DDR	Novembre et décembre 2020
Séances de démonstration individuelles des fournisseurs	Décembre 2020
Publication de l'ébauche de la DP pour obtenir la rétroaction de l'industrie	Février 2021
Publication finale de la DP	Mars 2021
Attribution du contrat	Mai 2021
Début du déploiement progressif du SGPN et des caméras corporelles à l'échelle nationale	Juillet 2021

3. À la page 6 de 26 de la DDR :

SUPPRIMER la partie 9, POSSIBILITÉ DE SÉANCE D'INFORMATION en totalité et **INSÉRER** la suivante pour la remplacer :

9. POSSIBILITÉ DE SÉANCE D'INFORMATION

Le Canada tiendra une séance d'information sur la mobilisation de l'industrie avec les représentants de l'industrie au sujet de la présente DDR. Les séances d'information sur la mobilisation de l'industrie visent à fournir aux fournisseurs intéressés des renseignements généraux sur les exigences de la DDR et le processus de consultation, et à leur donner l'occasion d'obtenir des précisions sur l'objectif et le contenu de la DDR.

La séance d'information sur la mobilisation de l'industrie est prévue le **lundi 16 novembre 2020**. Cette séance se déroulera de façon virtuelle, dans les deux langues officielles. Veuillez consulter l'annexe D, Ordre du jour et horaire préliminaires de la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie, pour obtenir de plus amples renseignements. Les répondants devront y participer à distance. Il reste à déterminer la technologie qui sera utilisée, mais ce sera probablement Microsoft Teams et Slido sera probablement utilisé pour la partie Question et Réponse de la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie.

Les fournisseurs qui souhaitent participer à la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie sont tenus de confirmer leur participation. Pour ce faire, ils doivent remplir l'annexe B, Formulaire d'inscription à la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie, et la transmettre à l'autorité contractante (TPSGC.PACCSGPN-APBWCDEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) par courriel au plus tard le mardi 10 novembre 2020 à 17 h (HNE). L'autorité contractante fournira des renseignements détaillés et le lien permettant de participer à la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie par écrit, avant la séance.

4. À la page 7 de 26 de la DDR, à la partie 11, DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PRÉSENTATION DES RÉPONSES :

SUPPRIMER la partie suivante :

Autorité contractante de TPSGC :

Nom : Kate Mulligan

Titre : Gestionnaire, Direction d'approvisionnement des grands projets

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Courriel : kate.mulligan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

INSÉRER la suivante pour la remplacer :

Autorité contractante de TPSGC :

Nom : Kate Mulligan

Titre : Gestionnaire, Direction d'approvisionnement des grands projets

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Courriel : TPSGC.PACCSGPN-APBWCEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

5. À la page 7 de 26 de la DDR :

SUPPRIMER la partie 12, SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ, en totalité et **INSÉRER** la suivante pour la remplacer :

12. SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ

Le gouvernement du Canada a retenu les services de RFP Solutions inc. en tant que surveillant de l'équité dans le cadre du présent processus d'approvisionnement. Le surveillant de l'équité observera, par exemple, le processus d'approvisionnement pour s'assurer que TPSGC agit de manière équitable et cohérente tout au long du processus. En vertu du marché qu'il a conclu avec le gouvernement du Canada, il a l'obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements reçus découlant de sa participation au présent processus d'approvisionnement. Afin de s'acquitter de ses obligations, le surveillant de l'équité aura accès à tous les documents générés par le Canada et à la correspondance connexe reçue par le Canada concernant la présente DDR et toute activité d'approvisionnement subséquente pendant le processus d'approvisionnement.

6. À la page 23 de 26 de la DDR, à la partie 15, DÉMONSTRATION DU FOURNISSEUR :

SUPPRIMER la partie 15.1 en totalité et **INSÉRER** la suivante pour la remplacer :

15.1 Le Canada tiendra une séance de démonstration individuelle avec les représentants de l'industrie à la suite de la présente DDR.

15.1.1 Les fournisseurs doivent exprimer par écrit, à l'autorité contractante, leur intérêt à fournir au Canada une démonstration de leur solution en réponse à la présente demande de renseignements. **Les fournisseurs qui souhaitent participer à une séance de démonstration individuelle sont tenus de confirmer leur participation. Pour ce faire, ils doivent remplir l'annexe C, Formulaire d'inscription aux séances de démonstration individuelles des fournisseurs, et la transmettre à l'autorité contractante (TPSGC.PACCSGPN-APBWCEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca) par courriel au plus tard le vendredi 20 novembre 2020 à 17 h (HNE).** Les fournisseurs doivent également indiquer leur langue préférée pour la démonstration (c'est-à-dire l'anglais ou le français).

15.1.2 La démonstration de la solution par les fournisseurs se fera individuellement et le contenu demeurera confidentiel.

15.1.3 Afin de se conformer au calendrier proposé par le Canada dans la partie 4 de la présente DDR, le Canada a l'intention d'organiser des démonstrations de fournisseurs au **début du mois de décembre 2020**, sous réserve de modifications à la discrétion du Canada.

15.1.4 Après examen des réponses aux demandes de renseignements, l'autorité contractante communiquera avec tous les fournisseurs qui ont manifesté leur intérêt à fournir une démonstration de leur solution et fournira par écrit tous les détails applicables concernant les prochaines étapes. Le Canada s'engagera à accorder aux fournisseurs le plus de temps possible pour préparer une démonstration, toutefois, compte tenu des contraintes de temps, les fournisseurs doivent s'attendre à ne pas avoir plus d'une ou deux semaines de temps de préparation.

15.1.5 La date, l'heure et le déroulement des démonstrations du fournisseur seront précisés par l'autorité contractante et communiqués ultérieurement par écrit aux parties intéressées. En raison de la pandémie de COVID-19, les fournisseurs doivent être prêts à fournir une démonstration virtuelle au Canada.

7. À la page 24 de 26 de la DDR, après la partie 15, DÉMONSTRATION DU FOURNISSEUR :

INSÉRER le paragraphe suivant :

16. RÈGLES DE PARTICIPATION

Les répondants à la présente DDR qui souhaitent participer à la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie ou aux séances de démonstration individuelles des fournisseurs doivent remplir, signer et présenter à l'autorité contractante le formulaire des règles de participation (annexe E ci-jointe) avant leur participation.

8. À la page 26 de 26 de la DDR, après l'annexe A, liste des acronymes :

INSÉRER L'ANNEXE B, L'ANNEXE C, L'ANNEXE D ET L'ANNEXE E en totalité.

Solicitation No. - N° de l'offre
M7594-212120/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-212120

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
005XU.M7594-212120

Id de l'acheteur - Buyer ID
005XU
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE B

Formulaire d'inscription à la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie

Au plus cinq membres de l'équipe de chaque fournisseur peuvent participer à la séance.

Participation : Oui Non

Nom de l'entreprise du fournisseur participant :	
Nom de la personne-ressource :	
Titre :	
N° de téléphone :	
Courriel :	
Signature :	
Adresse postale :	
Langue de préférence :	Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/>

Participants

	Nom	Titre
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Solicitation No. - N° de l'offre
M7594-212120/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-212120

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
005XU.M7594-212120

Id de l'acheteur - Buyer ID
005XU
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C

Formulaire d'inscription aux séances de démonstration individuelles des fournisseurs

Au plus cinq membres de l'équipe de chaque fournisseur peuvent participer à la séance.

Participation : Oui Non

Nom de l'entreprise du fournisseur participant :		
Nom de la personne-ressource :		
Titre :		
N° de téléphone :		
Courriel :		
Signature :		
Adresse postale :		
Langue de préférence :	Anglais <input type="checkbox"/>	Français <input type="checkbox"/>

Participants

	Nom	Titre :
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

ANNEXE D

Séance d'information sur la mobilisation de l'industrie

Ordre du jour et horaire préliminaires

Système de gestion de preuves numériques (SGPN) national et de caméras corporelles

DDR n° M7594-212120/A

N° de l'article	Activité	Temps alloué	Intervenant
1.0	Mot de bienvenue et tour de table	15 minutes	Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) Gendarmerie royale du Canada (GRC)
2.0	Approche de mobilisation et d'approvisionnement proposée	30 minutes	SPAC
3.0	Aperçu du besoin relatif au Système de gestion de preuves numériques (SGPN)	30 minutes	GRC
4.0	Pause	15 minutes	
5.0	Aperçu du besoin relatif aux caméras corporelles	30 minutes	GRC
6.0	Questions et réponses	1 heure	SPAC et GRC

ANNEXE E

Règles de participation

(Formulaire obligatoire pour les participants)

L'un des principes fondamentaux de la participation de l'industrie est que celle-ci doit être menée suivant les critères les plus rigoureux de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit profiter ni donner l'impression d'avoir profité d'un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

Le gouvernement du Canada (GC) publiera de l'information dans le cadre du processus de mobilisation de l'industrie, qui commence au moment de la publication la DDR et se termine au moment de la publication d'une DP officielle dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) ou lorsque le GC informe les participants que le processus de participation est terminé (« processus »).

Le GC ne divulguera pas de renseignements exclusifs ni de renseignements de nature délicate sur le plan commercial aux autres participants ou à des tiers, sauf dans la mesure qui est prévue par la loi.

MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus. Afin de favoriser un dialogue ouvert, les participants conviennent de ce qui suit :

- ils doivent discuter des différents points de vue concernant le besoin et fournir des solutions positives aux problèmes soulevés. Tous les participants devraient avoir l'occasion de faire part de leurs idées et suggestions;
- ils doivent autoriser le GC à enregistrer ou à prendre des notes pendant la séance d'information sur la mobilisation de l'industrie ou les séances de démonstration individuelles des fournisseurs, car une clarification d'information peut être jugée nécessaire;
- toutes les demandes de renseignements concernant l'approvisionnement doivent être adressées à l'autorité contractante. Toute communication transmise à un représentant non autorisé du gouvernement du Canada pourrait entraîner une divulgation complète par le gouvernement du Canada sur le SEAOG;
- le GC n'est pas tenu de publier quelque DP que ce soit ni d'attribuer un quelconque contrat pour le besoin;
- les modalités de la DP, si elle est publiée, sont laissées à la discrétion absolue du GC;
- le GC ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entité pour participer à ce processus;
- toutes les demandes de renseignements concernant l'approvisionnement doivent être adressées à l'autorité contractante;
- la participation n'est pas obligatoire. Les soumissionnaires qui ne participent pas au processus pourront présenter une proposition en réponse à la DP;

- la version préliminaire de la DP pourra être publiée dans le SEAOG pour recueillir les commentaires de l'industrie;
- les personnes qui refusent d'accepter et de signer les Règles de participation seront exclues du processus;
- le GC pourra utiliser toute information qui lui sera transmise dans le cadre du processus pour élaborer une DP concurrentielle subséquente. Toutefois, le gouvernement n'est pas tenu de donner suite à quelque déclaration d'intérêt que ce soit, ni d'en tenir compte dans aucun document connexe, notamment une DP;
- le GC peut divulguer les noms des fournisseurs participants qui choisissent de prendre part au processus;
- d'autres participants peuvent prendre part au processus de participation à tout moment;
- le processus de règlement des différends qui devra être suivi en cas de conflit pendant le processus de participation est décrit dans les paragraphes qui suivent.

Processus de règlement des différends

1. Dans le cadre de discussions officieuses et de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends, controverses ou réclamations découlant du processus de participation de l'industrie ou liés d'une quelconque façon à celui-ci.
2. Tout différend entre les parties découlant du processus de participation de l'industrie ou lié d'une quelconque façon à celui-ci, quelle que soit sa nature, doit être réglé en suivant la démarche décrite ci-dessous.
 - a. Tout différend doit d'abord être soumis au représentant du fournisseur participant et au gestionnaire d'approvisionnement de TPSGC responsable de la participation des membres de l'industrie. Les parties ont trois (3) jours ouvrables pour tenter de régler le différend.
 - b. Dans le cas où les représentants des parties précisées à l'alinéa 2.a. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet du fournisseur participant et au directeur principal de la direction responsable de la gestion du processus de participation de l'industrie de TPSGC. Les parties ont trois (3) jours ouvrables pour tenter de régler le différend.
 - c. Dans le cas où les représentants des parties précisées à l'alinéa 2.b. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au vice-président du fournisseur participant et au directeur général du secteur de TPSGC responsable de la gestion de la participation de l'industrie. Les parties ont trois (3) jours ouvrables pour tenter de régler le différend.
 - d. Dans le cas où les représentants des parties précisées à l'alinéa 2.c. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président du fournisseur participant et au sous-ministre adjoint de la direction générale de TPSGC responsable de la gestion de la participation de l'industrie. Les parties auront cinq (5) jours ouvrables pour régler le différend.
 - e. Dans le cas où les représentants des parties indiqués à l'alinéa 2.d. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité contractante doit, dans les cinq (5) jours ouvrables,

Solicitation No. - N° de l'offre
M7594-212120/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-212120

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
005XU.M7594-212120

Id de l'acheteur - Buyer ID
005XU
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

rendre une décision finale écrite qui doit comprendre une description détaillée du différend et les motifs qui justifient la décision prise par l'autorité contractante. L'autorité contractante doit transmettre une copie signée de cette décision au fournisseur participant.

En signant le présent document, le répondant déclare avoir le pouvoir de lier le fournisseur participant mentionné ci-dessous et accepter en son nom et au nom de l'entreprise d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

Nom de l'entreprise du fournisseur participant :	
Nom de la personne :	
N° de téléphone :	
Courriel :	
Signature :	
Date :	

IMPORTANT : Les fournisseurs qui souhaitent participer au processus de mobilisation de l'industrie doivent accepter et signer le présent formulaire obligatoire.

On demande aux participants de transmettre le formulaire rempli par courriel à l'adresse suivante :
TPSGC.PACCSGPN-APBWCEMS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.